

Déclaration des droits des Nations

Ecrit pour l'Abelle par M. John Barrett, directeur général de l'Union Panaméricaine, Washington, D. C.

L'Institut Américain de Droit International a rédigé un exposé officiel, soumettant à l'approbation du monde entier les principes de droit et de justice, qui d'après l'opinion des autorités les plus éminentes des 21 républiques de l'Hémisphère Occidental, devraient être suivis dans la marche et la direction des affaires internationales pour maintenir la paix.

Dans une proclamation, le docteur James Brown Scott, président de l'Institut, ainsi que du comité de "State and Navy Neutrality" et Secrétaire de la Fondation Carnegie pour la Paix Internationale, a fait connaître la promulgation de la déclaration qui définit les droits des neutres, comme ceux des belligérants, et qui pourrait être considérée comme une Déclaration d'Indépendance Internationale.

D'après la suggestion du secrétaire Lansing, qui l'on a fait connaître tout récemment, disant que l'Institut devrait étudier la question des droits des neutres et les obligations des neutres, et aussi la publication du mémorandum, dans lequel le fonctionnaire mentionné plus haut exprime son attitude, au sujet des circonstances dans lesquelles plusieurs des gouvernements américains, ont eu beaucoup à souffrir des opérations des nations européennes belligérantes, on considère ici la Déclaration a été rédigée par un corps, dont les neuf dixièmes des membres représentent les meilleurs juristes internationaux des vingt pays Latino-Américains, ce fait même montre de la manière la plus palpable la solidarité panaméricaine.

Quoique rédigée par un corps privé, il n'en est pas moins vrai que la Déclaration exprime l'attitude du continent américain au point de vue du droit international, d'autant plus que ses auteurs sont pris parmi ceux qui font le plus autorité en matière de droit international dans leurs pays respectifs. En effet, lorsque le projet de la Déclaration fut déposé sur le bureau de l'Institut en séance, avec l'application qu'elle était basée sur la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis, les membres de l'Institut déclarèrent à l'unanimité que les principes formulés n'admettaient pas de discussion.

Dans la Déclaration, il n'est fait mention d'aucune nation européenne, on n'y fait aucune allusion directement ou indirectement aux incidents qui ont affecté les pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud pendant la guerre actuelle. Cependant, on la considère comme un exposé de la position des Amériques au sujet de la violation des territoires neutres, et des droits des citoyens et des états neutres.

L'Institut est composé de 105 membres, cinq représentants de la Société Nationale de Droit International qui a été fondée dans chacune des vingt et une républiques américaines. Le président honoraire est M. Elihu Root, secrétaire d'Etat, le président est le

docteur James Brown Scott. Le secrétaire d'Etat actuel M. Lansing, M. Robert Bacon ancien secrétaire d'Etat et ambassadeur des Etats-Unis en France, et le docteur Leo S. Rowe, de l'Université de Pennsylvanie, sont les autres membres de l'Institut pour les Etats-Unis.

Le docteur Alejandro Alvarez ancien conseiller des légations du Chili en Europe et membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye, est le secrétaire général de l'Institut. Son trésorier est le docteur Luis Anderson de Costa Rica, ancien ministre de ce pays aux Etats-Unis et président de la Conférence de la Paix Centre-Américaine, qui s'est réunie à Washington il y a quelques années. En plus des fonctionnaires, dans ce comité figurent: Antonio Sanchez de Bustamante, membre du sénat cubain, membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye, et délégué à la Seconde Conférence de la Paix au 64 lieu, et Joaquin D. Cassasus, du Mexique, ancien ambassadeur aux Etats-Unis, et membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye.

Réellement, toutes les nations européennes sont représentées dans l'Institut, puisque dans chacune d'elles, on a élu un ou plusieurs membres correspondants, comprenant les personnalités les plus distinguées faisant autorité en fait de droit international dans toutes les nations qui sont maintenant en guerre. Comme indice de la reconnaissance officielle dont jouit l'Institut, le gouvernement cubain a demandé que la prochaine session de ce corps choisi, c'est-à-dire en janvier 1917, ait lieu à La Havane, et l'Institut a accepté l'invitation.

Voici au complet le texte de la Déclaration: Considérant que la loi municipale des nations civilisées reconnaît et garantit le droit à l'inviolabilité de la vie, et le droit à la liberté, auxquels la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis ajoute le droit à la poursuite du bonheur, le droit à l'égalité devant la loi, le droit à la propriété, et le droit à la jouissance des droits susmentionnés, faisant une obligation de la part des citoyens ou des sujets de chaque nation de les observer; Considérant que ces droits fondamentaux, qui sont ainsi universellement adoptés, sont connus de tous les peuples civilisés;

Considérant que ces droits fondamentaux peuvent être incorporés en termes de droit international, et peuvent être appliqués aux relations mutuelles des membres de la société des nations, de la même manière qu'en s'appliquant aux relations des citoyens ou sujets des états formant la Société des Nations;

Considérant que les droits fondamentaux correspondant à la loi nationale, qui sont le droit à l'inviolabilité de la vie; le droit à la liberté; le droit à la poursuite du bonheur; le droit à l'égalité devant la loi; le droit à la propriété; et le droit à l'observance des dits droits, figurent dans le Droit International, sous la dénomination du droit des nations à exister et à protéger et à conserver leur existence; du droit à l'indépendance, et du droit à la liberté sans l'intervention ou l'autorité des autres nations; du droit à l'égalité sans l'intervention ou l'autorité des autres nations; du droit à l'égalité juridique; du droit au territoire compris entre ses limites; et de la faculté d'exercer exclusive juridiction; et du droit à l'observance des principes fondamentaux; et

Considérant que l'Institut Américain de Droit International a adopté à l'unanimité à sa première réunion qui, conjointement et sous les auspices du Second Congrès Scientifique Panaméricain, a eu lieu le 6 janvier, 1916, dans la ville de Washington, capitale des Etats-Unis, les 5 articles suivants, ainsi que les commentaires relatifs aux dits articles qui seront connus sous le nom de Déclaration des Droits des Nations.

I. Toute nation a le droit d'exister, de protéger et de conserver son existence; mais ce droit n'implique pas le droit, ni ne justifie l'action de la part d'un Etat, de se protéger ou de conserver son existence, en se livrant à des actions illicites, dirigées contre des Etats innocents et inoffensifs.

Ce droit doit être compris dans le même sens que la loi nationale attribue au droit à l'inviolabilité de la vie, selon laquelle il est contraire à la loi de la part d'un être humain d'attenter à la vie humaine, à moins que cela ne soit nécessaire en cas de légitime défense contre une attaque injustifiable, mettant en péril la vie de la partie illicitement attaquée.

II. Toute nation a le droit à l'indépendance dans le sens qu'elle a un droit à la poursuite du bonheur, et qu'elle est libre de progresser librement, sans l'intervention ou l'autorité des autres Etats, pourvu qu'en agissant ainsi, elle n'empiète pas sur les justes droits des autres et ne vienne pas les attaquer.

III. Toute nation est juridiquement égale aux autres nations qui forment la communauté internationale; et tous les Etats ont le droit de réclamer, et, d'après la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, ont le droit de prendre parmi les puissances de la terre, un rang séparé et égal à celui que les droits naturels et le droit divin les autorisent à occuper.

IV. Toute nation a le droit au territoire renfermé dans ses limites, et aussi le droit d'exercer juridiction exclusive sur ce territoire, et sur toutes les personnes indigènes ou étrangères qui s'y trouvent.

V. Toute nation qui a un droit consacré par le droit international, a la faculté d'exiger que ce droit soit respecté et protégé par toutes les autres nations, car droit et devoir sont corrélatifs, et le droit de chacun constitue un devoir que tous ont dans l'obligation d'observer.

UNION PANAMERICAINE, Washington, D. C. JOHN BARRETT, Directeur Général.

L'OBUS DE "75". C'est un petit bonhomme tout habillé de gris, qui a du culot. Grâce à cela, il fait son chemin dans la vie. Il sait, en effet, que pour réussir en ce bas monde, il faut se lancer, et il se lance. Il ne connaît pas d'obstacle: il va droit au but. Boum! voilà!... Le tout, c'est de percer, de faire son trou. Aussi il faut voir comment il est reçu: la terre se soulève sur son passage, les arbres se courbent, les murailles tombent, les Boches se jettent à plat ventre... Il vous entre dans un salon comme dans une écurie, — en sifflant! Il y a là tout un état-major prussien en train de ripailler... Tant mieux: il crève le plafond dégringole sur la table, met les pieds dans le plat... "Bon appétit, messieurs! L'œuf, c'est moi..." Une seconde après, il ne reste plus personne: tout est nettoyé, balayé, même les miettes du festin. Puis, satisfait de voir que chacun est bien pénétré de sa force, il s'en va rendre visite à d'autres Boches.

Plus d'Oranges ni de Fleurs.

Berne, Suisse. — Une dépêche de Berlin, à la "Gazette de Francfort", dit que le gouvernement prépare des mesures énergiques pour réduire l'importation des oranges de luxe; l'importation des oranges, par exemple, sans être complètement interdite, sera considérablement limitée ainsi que l'importation du caviar et des huîtres.

"L'argent, qui nous est nécessaire dit la "Gazette de Francfort", ne doit pas pour de tels objets s'en aller à l'étranger. Avant tout, ajoute-t-elle, l'importation superflue des fleurs étrangères de France et d'Italie, doit cesser."

Les Allemands à Epernay, récit d'un enfant de 15 ans

Extrait de l'article de M. René Mau-blanc, "La Guerre vue par des enfants", publié par "la Revue de Paris".

Je retournai la tête, je ne sais pas exactement pourquoi. Ce que je vis me glaça d'effroi, et tous ceux qui étaient là se dispersèrent. C'était un grand officier monté sur un cheval superbe. Une main tenait les guides de son cheval et l'autre était sur sa hanche. Il était revêtu d'une grande cape bleue qui descendait jusqu'au bas-ventre de son cheval. Ses yeux petits et sa barbe droite, rousse, son casque à pointe, lui donnaient une expression de sauvagerie, de barbarie, et je voyais en lui le vrai type prussien. Je ne peux exprimer la peur que me causa cet officier. Je m'enfuis tremblant et je racontai tout bas à mon patraïn la vue effrayante de cet homme.

Par prudence il me pria de rester près de lui. Mais c'était plus fort que moi, il fallait que je voie. Je sortis et me dirigeai je ne sais où. Je rencontrai ma mère et ma sœur qui me cherchaient. Ma mère voulait rentrer, ma sœur et moi voulions voir... Tout à coup j'entendis de la musique du côté de l'hôtel: c'était l'infanterie qui arrivait, venant de la route de Reims. La musique marchait en tête; on entendait le bruit bizarre des fifres, le roulement sinistre de leurs tambours et le son grossier de leurs cuivres; je fus ému et des larmes mouillaient mes yeux. Les musiciens et tous les soldats défilaient au pas de parade. J'avais envie de rire de les voir lever la jambe, mais par prudence je me retournai. Ils étaient tous de même grandeur et leurs casques à pointe les faisaient paraître plus grands et encore plus sauvages.

Je ne pus observer continuellement ce qui se passait, car un soldat boche me demanda mon couteau pour couper le bout de son cigare. Je le lui prêtai, mais je faisais attention qu'il ne le mit pas dans sa poche. Déjà il l'avait refermé et m'avait tourné le dos, mais je ne me laissai pas influencer par sa haute stature et lui demandai mon couteau. Il me le rendit, sans doute à regret, car c'était un beau canif.

Les Prussiens rompirent les rangs, les musiciens furent conduits par un sous-officier dans l'hôtel de Montmirail. Ils étaient trente-cinq et il fallait les loger. Le chef était bref, cassant. L'hôtelier lui faisait comprendre qu'il ne pouvait loger tous ces soldats, vu qu'il avait des pensionnaires. L'Allemand répondit: "Je me moque de vos pensionnaires," et il ordonna de lui montrer les chambres. Il réussit à loger ses trente-cinq soldats. Quand ces derniers descendirent de leur chambre, ils vinrent à la buvette et tous demandaient: cikaren, cikaretten. Je les regardais du coin de l'œil, ils me virent et m'entraînèrent dans la rue. Je refusai obstinément de les conduire, je leur montrai simplement de loin les bureaux de tabac. Quelques-uns me demandaient des marchands de chaussures, mais je faisais semblant de ne pas comprendre (ce qui les faisait rager) et je m'éloignai. Quelques-uns aussi tâchaient de me questionner. Il y en eut un, un sous-officier (je me rappellerai toujours son visage sournois), qui me demanda s'il y avait des Français cachés dans la ville, ou s'ils étaient loin. Comme je voyais à quoi il voulait en venir, et rentra précipitamment à l'hôtel.

E. CLAUDEL OPTICIEN 218 RUE DU CANAL Successeur de E. & L. Claudel Ed face de la plus grande Maison Française Paris Baroque Pas de Succursales. Verres de Cour 24 oct—dim

M. Jules Bois aux Etats-Unis.

M. Jules Bois, dont les conférences ont eu, l'hiver et le printemps passés, un grand retentissement en Amérique, est retourné à New-York. Il y traite les questions les plus diverses dans l'intérêt des deux pays et son activité s'étendra de l'agriculture et du commerce, à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts.

Il est aussi missionné des Chambres de Commerce de Marseille et de nos villes les plus importantes. L'Idée Française à l'Etranger, l'a choisi pour son délégué pour l'Amérique du Nord. Son but est d'abord de remercier les Américains pour tout ce qu'ils ont fait et font pour la France, ensuite de resserrer les liens entre les deux Républiques, qui ont des intérêts, des idées, des idéaux communs et de faire mieux connaître la culture française qui a en sa part dans la préparation de l'héroïsme manifesté par nos armées.

Avec l'assentiment des personnalités les plus compétentes, il compte particulièrement réaliser un projet, qui est un hommage à l'esprit d'initiative et au sens supérieur de la vie pratique dont l'Amérique est l'exemple et le modèle.

La France envoie déjà à Athènes et à Rome ses jeunes artistes pour y étudier les magnifiques vestiges du passé. M. Jules Bois espère organiser en Amérique le fonctionnement d'autres bourses de voyage françaises qui permettront aux jeunes élèves accrédités par nos Chambres de Commerce et nos chambres syndicales d'aller étudier "l'Avenir", à New-York et dans les autres grandes cités des Etats-Unis.

Pour obtenir des meilleurs résultats M. Jules Bois, désire que ses jeunes compatriotes fassent directement un stage chez les grands financiers et les industriels les plus réputés d'Amérique.

M. Jules Bois sans cesser d'être un écrivain et un conférencier français qui a fait ses preuves est devenu pour la durée de la guerre et par sympathie pour l'Amérique, un écrivain américain. Son prochain roman, "The

Woman Who Killed", va paraître chez Dodd Mead & Co., à New-York, et une pièce nouvelle de lui, "For Their Country", sera jouée cette saison dans les principaux centres des Etats-Unis.

Dans "The Woman Who Killed", M. Jules Bois cherche à dissiper deux préjugés basés sur des nuances de sensibilités chez les deux nations. D'une part il montre que l'énergie du caractère américain, sous une apparence parfois rude, cache un grand fond de bonté et d'altruïsme; d'autre part il prouve que les qualités de sens critique, de délicatesse et de tendresse inhérentes à l'âme française, loin d'être des signes de faiblesse savent s'allier à l'héroïsme.

Dans "For Their Country", l'auteur met en scène cet héroïsme patriotique, et cette pièce qui se passe à Paris d'abord, puis dans les tranchées, essaye d'expliquer comment le sourire est le frère cadet du courage.

Les Troubles du Yunnan.

Marseille. — Le courrier de Chine qui vient d'arriver apporte quelques nouvelles sur les troubles qui ont éclaté au Yunnan. Le soulèvement des rebelles prend d'énormes proportions aussi les gouvernements français et anglais, auraient décidé d'expédier des troupes pour protéger leurs nationaux. Le gouvernement chinois a envoyé plus de 20,000 hommes bien armés pour combattre les rebelles. Setchoan ne tombera jamais aux mains des insurgés bien que toute la région soit occupée par les révolutionnaires.

Aux dernières informations, on signale que la Chine a fait partir de Pékin, quatre avions et huit aviateurs pour coopérer à la défense du Yunnan. C'est la première intervention de l'aviation.

— Si vous n'aviez pas de mauvaises intentions, comment se fait-il que l'agent vous ait vu vous dissimulant derrière un arbre?

— Hélas, Monsieur le Juge, c'est parce que l'arbre n'était pas assez gros.

LES CHAUSSURES IMPERIAL A QUATRE DOLLARS Vous avez dû remarquer l'étalage des vitrines du magasin Imperial. Les chaussures qui chaussent leurs chaussures avec soin examinant l'assortiment très attentif et de modèles. IMPERIAL SHOE STORE LE PLUS GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES DU SUD. RUES CANAL ET BOURBON. En faisant vos commandes mentionnez l'Abelle, S. V. P.

VOUTES DE SURETE POUR DEPOTS A l'épreuve du feu, des voleurs et des mites \$4.00 PAR AN WHITNEY-CENTRAL BANKS St-Charles et Gravier. 22 sept—dim

Louisville & Nashville R. R. Co. La ligne la mieux équipée offrant le service le plus moderne de la Nouvelle-Orléans aux villes du Nord et du Est La route du "NEW YORK & NEW ORLEANS Limited" Train tout en acier, composé entièrement de wagons-lits Pullman, wagon d'observation et Café Club. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau des billets 201 rue St-Charles En faisant vos commandes mentionnez l'Abelle, S. V. P. marc—ven—dim

FEUILLETON DE L'ABELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 23 Janvier 1916

Les Deux Petites GRAND ROMAN PARISIEN

HENRI KEROUX

(Suite.)

Berthe avait tout ému, balaie les mains de l'excellent femme. Et quinze jours plus tard, le cours de mademoiselle Durieux s'ouvrait rue Truffaut, dans ce petit rez-de-chaussée où nous venons de la retrouver, et où, depuis près de trois ans, s'était établie la vie simple et modeste de ces deux créatures qui s'aimaient tant. Les pronostics de la bonne mademoiselle Barjon s'étaient hélas! peu réalisés. Les élèves étaient venues, mais en petit nombre, et à des conditions peu rémunératrices. En sorte que la pauvre Berthe avait dû s'efforcer pour arriver à joindre les deux bouts tant bien que mal.

durant lesquelles Berthe n'avait eu qu'à s'applaudir de son heureuse idée de recueillir Geneviève.

L'enfant était pour elle la plus délicate des compagnes.

A l'enjeuement de son âge, elle joignait un sérieux qui, par instants, déconcertait sa mère adoptive.

Rien de ce qui la touchait ne la trouvaient indifférente.

Le plus petit détail, insignifiant en apparence, revêtait à ses yeux une importance considérable, et Berthe se prenait à l'aimer de plus en plus.

En vain, elle avait voulu s'en défendre et tenter, pour la mémoire de celle qu'elle avait perdue, de conserver à Renée son cœur tout entier.

Peine inutile! C'était maintenant comme si elle avait eu deux filles, dont une seule vivait encore.

Chère petite Geneviève! Que de mauvaises heures, son affection avait su rendre supportables à la pauvre sollicite!

De ces heures, dont les membres découragés avaient tant souffert, ses caresses lui avaient été une si douce compensation, que, sans lui être importunée jamais, elle sentait la nécessité de la fillette rôder autour d'elle, toujours aux aguets pour savoir en quel lieu elle pouvait être utile à sa mère adoptive, ou lui plaire. Voyait-elle un nuage passer sur son front, surprenait-elle, dans son regard quelque lueur attristée, ses lèvres se plissaient-elles plus gravement que de coutume, vite l'enfant accourait, et d'un geste, d'un mot détournait l'at-

tention de la désolée, et presque toujours réussissait à ramener la sérénité sur son visage, et même à faire éclore sur ses lèvres un sourire bien-faisant.

Oh! oui, comme elle l'aimait sa petite mère!

Et quelle joie pour elle lorsque Berthe lui avait dit un jour: — Il ne faut plus, désormais, m'appeler "madame".

— Maman, alors? avait, radieuse, interrogé l'enfant.

— Oui, c'est cela... dis-moi maman... maman, ma chérie, avait-elle répondu, en la serrant dans ses bras.

Délicieusement attendrie, Berthe se laissait donc entourer de soins, de prévenances, de caresses.

Elle éprouvait une douceur infinie et reconfortante à se baigner dans cette atmosphère de tendresse.

Du haut du ciel bleu, sa chère Renée devait lui pardonner de se laisser aimer ainsi.

Elle avait été si seule, si malheureuse!

Et puis, de loin en loin, une crainte lui venait... Geneviève avait encore sa mère et sa grand-mère...

— Si, un jour l'une ou l'autre venait la réclamer?

Un matin, Berthe reçut une lettre du maire de Dieppe; la Pillu était morte.

De cette dernière, aucune revendication à redouter...

Celle-là, qu'était-elle devenue? Aussi, résolut-elle, un beau jour, d'en avoir le cœur net.

Et sautant dans le train de Rouen, elle courut à l'hôpital s'enquérir de l'ancienne nourrice de sa fille.

Depuis belle lurette, Rosette Poulain n'y était plus...

Contrairement aux prévisions pessimistes du garde champêtre... elle n'était pas morte, et bien au contraire, était sortie de l'hospice complètement guérie, et avait même, par l'entremise d'un patronage de dames charitables, trouvé un emploi à bord d'un des grands paquebots de la Compagnie Transatlantique.

Berthe avait senti sa poitrine soulagée d'un grand poids...

Libre depuis deux ans déjà, si Rosette Poulain avait eu le moins du monde souci de sa fille, elle eût donné bien certainement de ses nouvelles.

Son silence prouvait jusqu'à l'évidence qu'elle se souciait peu de son enfant...

Cette indifférence, le lecteur en connaît les raisons, puisque, nous le savons, la pseudo-Geneviève n'était pas sa fille.

Et à partir du jour où elle acquit cette certitude, il lui avait semblé que se resserraient davantage encore les liens qui l'unissaient à la petite abandonnée...

Cependant, les affaires ne prospéraient guère; la vie tenait toujours rigueur à la jeune femme.

Les jours qu'elle avait tenté de fonder ne marchaient que cahin-caha, en

dépôt de l'appui de mademoiselle Barjon.

Elle avait donc dû abaisser encore ses tarifs pour tenter d'arriver à équilibrer son budget, bien mince cependant, et multiplier les cours.

En sorte que, du matin au soir, il lui fallait être sur la brèche.

Même, elle avait accepté de monter l'alphabet aux tout petits qui gardaient en même temps, pendant que les mères étaient occupées dans leurs magasins ou dans leurs ateliers.

Geneviève lui venait bien en aide, autant qu'elle pouvait, bien plus même qu'on aurait été en droit d'attendre de la part d'un enfant de cet âge...

C'est ainsi qu'avec son intelligence merveilleuse et une initiative tout à fait extraordinaire, elle en était arrivée à suppléer sa mère adoptive dans presque tous les soins du ménage.

La plupart du temps, Berthe qui, le soir, veillait auprès du petit lit dans lequel dormait Geneviève, pour mettre un peu d'ordre dans le linge et dans les vêtements, Berthe, disons-nous, dormait le matin, assez tard.

Profitant de ce sommeil, la fillette se glissait sans bruit hors de sa couchette pour balayer le petit logement et s'occuper du premier déjeuner.

Elle n'était jamais plus heureuse que lorsqu'il lui était possible d'apporter à la dormeuse, encore au lit, sa tasse de café au lait.

Que de précautions pour ne pas éveiller la pauvre fatiguée!

Que de ruses pour la faire patienter jusqu'à ce que le lait ait bouilli!

Quelle importance dans son apparition au seuil de la chambre, portant avec précaution le plateau sur lequel fumaient les tasses flanquées de deux rôties bien dorées et bien arrostillantes!

Et toutes les deux, alors, de déjeuner gaiement: Berthe, le dos calé par les oreillers que l'enfant emplit avec précaution derrière elle, Geneviève, assise au pied du lit, s'enquérant avec sollicitude de la façon dont sa petite mère avait passé la nuit.

Sa petite mère!...

Dans l'esprit de la fillette avait fini par s'effacer le souvenir déjà lointain de sa toute première enfance...

Plus rien ne restait de la scène chez la mère Pillu, lorsque le garde-champêtre l'avait remise aux mains de sa grand-mère qui, à son tour, l'avait confiée à Berthe...

Celle-ci, pour Geneviève, était sa mère, sa vraie, sa seule maman.

Berthe, comme bien on pense, s'était bien gardée de la déromper.

Pour quelle raison l'eût-elle fait? Pourquoi aurait-elle jeté le trouble dans l'âme de cette innocente, et se serait-elle privée de la sincérité charmante de ses caresses?

A quoi bon lui révéler que sa grand-mère l'avait jetée à la rue, que sa mère se désintéressait d'elle, au point de ne pas se soucier, et elle était vivante ou morte, que son père était un coquin actuellement sous les verrous...

A continuer.